

Point d'informations suite au Comité technique des services déconcentrés (CTSD)

à la cour d'appel d'Aix-en-Provence du 23 novembre 2021

Avancement du groupe de travail sur les risques psycho-sociaux :

3 réunions ont été menées par le groupe de travail composé de fonctionnaires et de magistrats volontaires, un questionnaire a été diffusé aux personnels du ressort.

688 personnes ont répondu à ce questionnaire au 23/11 /2021

- Par juridiction (au 23/11/2021) :
 - CA Aix : 38 % de réponse
 - SAR Aix : 39 % de réponse
 - TJ Aix : 36 % de réponse
 - TJ Marseille : 24 % de réponse
 - TJ Tarascon : 21% de réponse
 - TJ Draguignan : 25 % de réponse
 - TJ Toulon : 45% de réponse
 - TJ Digne : 45% de réponse
 - TJ Grasse : 22% de réponse
 - TJ Nice : 18% de réponse

- Par corps sur l'ensemble du ressort (au 09/11/2021) :
 - Magistrats : 22% de réponse
 - Fonctionnaires de catégorie A : 37,5% de réponse
 - Fonctionnaires de catégorie B : 25% de réponse
 - Fonctionnaires de catégorie C : 18% de réponse

Le questionnaire sera en ligne jusqu'à la fin de l'année pour permettre à celles et ceux qui n'ont pas encore répondu de le faire.

Effectifs de fonctionnaires :

Au 1^{er} novembre 2021 :

100 emplois vacants (5,44% de taux de vacance) sur tout le ressort, qui se décline comme suit par catégories :

40 postes de greffiers vacants

40 adjoints administratifs vacants

8 postes de greffiers fonctionnels vacants

7 postes d'adjoints techniques vacants

2 postes de DSGJ vacants

Auquel il faut rajouter un taux d'absentéisme de 8,86% (pour 8% au niveau national)

Les Chefs de cour s'interrogent sur la forte volumétrie des adjoints administratifs qui souhaitent exercer une mobilité ou un détachement. L'UNSA SJ explique ce phénomène par la volonté de préférer une administration qui verse plus d'indemnitaire à ses agents, ou le souhait de muter vers un lieu de vie moins chère que certaines villes du ressort. Le coût de la vie et le manque de reconnaissance salariale pèsent de façon beaucoup plus importante sur les petits salaires.

S'agissant de l'organisation des services, les chefs de cour s'interrogent sur une éventuelle réforme de l'organisation des juridictions pour améliorer le fonctionnement. L'UNSA SJ fait le constat, comme les psychologues du travail dans leur bilan d'activité 2020, « de la récurrence de problèmes relationnels entre les agents et entre les agents et la ligne hiérarchique, qui se rapporte, du moins en partie, à la complexité de l'organisation de l'encadrement, propre aux juridictions (dyarchie + direction de greffe). Se pose en effet de manière bien particulière la nécessité d'une coordination forte entre les trois ». Pour l'UNSA SJ, cette coordination forte passe par une véritable triarchie afin de gagner en cohérence et de limiter les injonctions contradictoires qui pèsent sur les personnels.

Attribution du CIA pour l'année 2021 :

L'UNSA SJ dénonce l'insuffisance de l'enveloppe budgétaire attribuée par le Ministère pour le ressort de la cour d'appel d'Aix qui ne permet pas de récompenser les personnels à la hauteur de leur engagement professionnel.

Télétravail :

Les chefs de cour souhaitent voir avec les juridictions qui listent de façon assez importante des services non-télétravaillables indépendamment des incompatibilités techniques ou matérielles. Ils voudraient faire diminuer cette liste et permettre à plus de fonctionnaires de télétravailler.

Les chefs de cour apprécieront les organisations de télétravail mises en place pour veiller à ce que les droits des fonctionnaires ne soient pas limités par rapport au référentiel du télétravail établi par la DSJ et qui sert de cadre.

Les participants au CTSD notent notamment que le plafond hebdomadaire de jours télétravaillés et les périodes de campagnes sont plus restrictifs que ce que prévoit le cadre du référentiel du télétravail élaboré par la DSJ.

L'UNSA SJ demande la communication des notes et chartes déjà élaborées par les juridictions. Elle demande également **qu'un calendrier soit fixé aux juridictions pour que le télétravail se mette en place début janvier 2022.**

Formations 2022 :

L'UNSA SJ se fait l'écho de la demande des fonctionnaires pour que des formations aux premiers secours soient proposées dans les juridictions et au SAIJ. Les chefs de cour prendront attache avec le DRHAS et les juridictions pour que ces formations se fassent. Une formation à l'utilisation des extincteurs sera également organisée.

Sur les formations informatiques, **l'UNSA SJ demande que des formations Cassiopée en 2022 soient organisées également à la Cour.** Le SAIJ indique que ce sera mis en place.

Ateliers animés en juridiction en 2021 par la psychologue du travail :

Madame WESTER a animé cette année des ateliers en juridiction intitulés « Les clés du changement », avec un contenu des ateliers lié soit à la loi de programmation de la justice (LPJ – Fusion des TGI/TI)

soit aux contraintes sanitaires. Ces ateliers ont été menés dans toutes les juridictions, sauf Tarascon faute de participants suffisants.

Madame WESTER souhaite continuer ces ateliers en 2022 et également développer une formation « Manager une équipe à statuts pluriels », sous le même format : ateliers en juridiction. De même continuer les formations telles que « Le télétravail, connexion et hyperconnexion ».

Questions diverses :

Le paiement des rachats de jours de CET sera désormais versé sur la paie de juin, à la condition que les agentes respectent les dates limites de dépôt de leur demande.

Il est évoqué la problématique du paiement des heures supplémentaires WK pour les agents à temps partiel. Cette difficulté a été soumise par le Ministère de la justice à la DGAFP, s'agissant d'un texte concernant l'ensemble de la fonction publique.

Nouveau TJ Aix : les frais de câblage pour le rajout de prises électriques dans les bureaux sont en cours d'arbitrage. Les chefs de cour estiment que cette dépense est nécessaire et doit être prise en charge par le ministère.

Nouveaux locaux Manosque : Certains dysfonctionnements sont signalés aux chefs de cour (porte trop lourde, fenêtres sans poignée, salles sans serrure, etc ...).

Remboursement des frais de taxis pour les fonctionnaires du correctionnel du TJ de Nice en cas d'audience tardive :

Les chefs de cour indiquent leur positionnement sur les remboursements des frais de taxis pour les audiences tardives :

La prise en charge sera acceptée pour le TJ de Nice lorsque l'agent a sa voiture garer loin du tribunal.

L'UNSA SJ soulève la question des personnes qui n'ont pas de voiture. Elle **demande que le dispositif de prise en charge des taxis et ubers pour les audiences tardives à Marseille soit étendu au TJ de Nice. Les chefs de cour vont étudier cette possibilité.**

Remboursement des frais de repas des agents pour Marseille et Digne lorsque le restaurant administratif était fermé pour raisons sanitaires COVID:

Le Directeur des services judiciaires a été interrogé par les chefs de cour et a indiqué que cette prise en charge était possible, sur production des justificatifs. Le SAR fournira prochainement les imprimés à remplir avec production des justificatifs des repas pris à l'extérieur pendant cette période de fermeture.

Toujours à vos côtés, l'UNSA SJ fait entendre votre voix et défend vos droits !

Isabelle FERNANDEZ, Secrétaire régionale UNSA Services Judiciaires (CA Aix-en-Provence et Bastia)



Adhérez à l'UNSA Services Judiciaires !